

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 MAI 2013

- n° 85 de M. Laurent Dietrich (DC/VL), au nom du groupe DC/LV, et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal un bilan intermédiaire concernant la politique de stationnement sur le territoire communal

M. Laurent Dietrich (DC/VL) résume le postulat ci-après :

"Il suffit de se promener en ville de Fribourg et de discuter avec la population pour constater un mécontentement certain lié aux places de stationnement en ville de Fribourg, aggravé encore par les mesures d'accompagnement du pont de la Poya. Selon le document 'Politique communale de stationnement' disponible sur le site internet de la Commune (rapport de synthèse de 1993 et bilan intermédiaire de 2005), le territoire communal comptait au 1^{er} janvier 1991 29'862 cases de stationnement dont 6'586 publiques (22 %), 1'610 en parkings payants (5,4 %) et 21'666 strictement privées (72,6 %), chiffres depuis longtemps dépassés au vu de l'évolution de ce sujet et des projets mis en place depuis.

Les objectifs dans ce même document sont les suivants :

- *réduire le trafic individuel motorisé (TIM) lié aux déplacements pendulaires sur le territoire de la commune;*
- *assurer aux habitants des possibilités satisfaisantes de stationnement de leur véhicule près de leur domicile sans favoriser une mobilité excessive de leur part;*
- *garantir la vitalité économique, l'attractivité et l'accessibilité du centre urbain, conformément à son rôle de poumon de l'agglomération.*

Si les mesures de réduction du TIM choisies par la Commune selon le scénario C sont sensibles, force est de constater que les deuxième et troisième objectifs ne sont pas atteints.

En conséquence, le groupe DC/VL demande :

1. *un nouveau bilan intermédiaire en tenant compte des spécificités de la ville de Fribourg et de ses projets en développement ainsi que la situation d'autres villes de même importance (voir par exemple 'Analyse de politiques de stationnement en Suisse : étude des cas de Bâle, Berne et Zurich, rapport final', UNIGE, LEA et UNIL, décembre 2007);*
2. *une actualisation des chiffres de 1991 avec une projection à cinq, dix et vingt ans et le concept de stationnement s'y rapportant;*
3. *une évaluation des objectifs atteints à ce jour, une nouvelle définition d'objectifs selon le bilan intermédiaire et un catalogue de mesures à mettre en place (avec un calendrier);*
4. *une communication active et compréhensible envers les parties prenantes principales de la commune (par exemple conseil général, la population, les commerçants, les médias et l'Agglo);*
5. *et plus particulièrement, une liste de mesures de compensation suite à la suppression de nombreuses places de parc prévues par les mesures d'accompagnement du pont de la Poya, un état de la situation sur l'avancement des travaux du parking prévu au haut de la Route-Neuve, l'agrandissement de celui de la Grenette et la possibilité d'ouvrir des places de parcs privées au public (par exemple le parking de la rue Joseph-Piller).*

Si une révision de la politique de stationnement est déjà prévue et le Conseil communal peut en donner la date de parution, nous demandons au Conseil communal de répondre au minimum au point 5 ci-dessus de ce postulat."